
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'URBANISME MUNICIPAL

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 25 septembre 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé un règlement concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Saint-Colomban.

Le certificat de conformité par rapport au schéma d'aménagement a été émis. En conséquence, le règlement numéro 3001-2024-29 est donc entré en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Colomban ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au www.mrcrdn.qc.ca.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26^e jour de septembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laurin-Taillefer'.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier